

RAPPORT

Au Conseil communal de Bulet

de la Commission des finances chargée de l'examen du projet de budget 2021

Rapporteur : OLIVIER CHABLAIX

Membres : Patrick Aubort
Yves-Alain Prévitali
Louis Thévenaz
Alexandre Genoud, **EXCUSE**

Suppléants : Marcel Champod
Fanny Tinguely

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le lundi 23 novembre dernier, afin de se déterminer sur le projet de budget 2021. Nous remercions, pour leurs explications et compléments d'informations fournis lors de la séance, M. Jean-Franco Paillard, syndic, Mme Marisa Leuba, boursière, et les Municipaux, Véronique Duvoisin, Michel Bornoz, et Daniel Oguey.

SITUATION GENERALE

Le budget 2021 présente un total de charges de CHF 4'328'700.-- (stables) et des revenus s'élevant à CHF 4'297'450.-- (stables), soit un excédent de charges de CHF 31'250.--.

Les amortissements (CHF 249'200.--) et des mouvements sur les réserves CHF 26'000.--, moins prélèvement sur fonds de réserve CHF 49'100.--, ainsi que les excédents de charges CHF 31'250.--, la marge d'auto-financement prévisionnelle est de CHF 194'850.-- inférieure par rapport au budget 2020 de CHF 78'300.--.

Explication : prévision plus pessimiste en raison du Covid.

REMARQUES LIEES AUX COMPTES

Compte 160 Tourisme : La répartition est au nombre d'habitants. Néanmoins la Commune de Bulet verse pour la piscine des Replans CHF. 14'900.-- et CHF 3'000.-- pour le Grand Hôtel des Rasses, ce qui garantit la fréquentation de la piscine pour les indigènes.

Compte 210 Impôts : légère diminution suite aux conséquences du Covid CHF 11'500.--.

Compte 430 Réseau routier : Les travaux prévus sur le réseau routier demeurent de l'ordre de CHF 100'000.--. Il est à noter qu'une partie de cet investissement est couvert par la péréquation, ce qui justifie un entretien soutenu de nos routes.

Compte 433 Véhicules des travaux : Nous relevons que tous les véhicules sont amortis. Le Holder S100 va nous être loué, après déduction de la reprise de l'ancien, pour une somme de CHF 34'300.-- par année. S'il devait y avoir des pannes, un véhicule de remplacement serait mis immédiatement à notre disposition.

Compte 450 Elimination des déchets : La nouvelle entente communale entre Bullet et Sainte-Croix est entrée en vigueur le 01.01.2020. Ce nouveau mode de fonctionnement laisse entrevoir un budget stable quant aux charges et produits par rapport aux années précédentes. Les avantages résideront dans le pilotage par un comité paritaire, ainsi qu'une participation commune aux investissements.

Compte 710 Subvention communale : La participation aux frais de la garderie augmentent de manière significative (+CHF 16'000.--) par rapport aux comptes 2019, ce qui est préoccupant pour notre Commune. Cette hausse réside principalement dans l'adaptation du personnel aux normes légales.

EVOLUTIONS FUTURES

Il est à noter que le système de péréquation actuel fonctionne depuis 2011. Les mécanismes péréquatifs sont actuellement revus au regard des nouveaux enjeux telle que la réforme de la fiscalité des entreprises. Il est prévu que la péréquation soit revue de manière significative à l'horizon de 2023.

Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle les influences qu'entraînera ce nouveau système sur la situation financière de notre Commune. Nous laissons le soin à notre Municipalité de se tenir au courant des développements et tractations qui se tiendront dans les mois à venir.

CONCLUSION

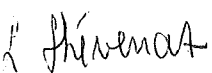
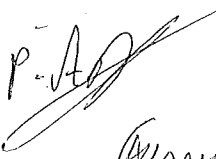
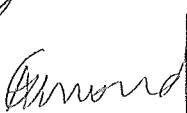
Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide d'approuver le budget 2021 tel que présenté.

Bullet, le 29 novembre 2020

Les membres :

Le rapporteur :

